

Politique Sûreté



La Sûreté des personnes et des biens au sein des sites ArcelorMittal France est un enjeu prioritaire.

Pour cela, la direction d'ArcelorMittal France s'engage à mettre en œuvre une politique Sûreté visant à garantir l'intégrité physique des personnes, des biens et des informations.

La politique Sûreté d'ArcelorMittal France couvre tous les aspects de la sûreté : de la **protection des personnes** (notre priorité), jusqu'aux actes de la malveillance pouvant cibler les biens ou process ArcelorMittal France.

➤ Nos Objectifs

L'organisation de la Sûreté mise en place par le Management a pour objectifs de :

- Protéger les salariés, qui est la priorité absolue ;
- Assurer l'intégrité des biens et des process ;
- Protéger les informations en étroite coordination avec la gestion de la sécurité du système informatique dans le cadre de la RGPD.



➤ Une responsabilité partagée

La Sûreté de nos sites dépend de la participation, de l'engagement et de la responsabilité de chaque employé. Chacun doit veiller à respecter les règles applicables sur les sites, notamment les règles d'accès pour soi-même, pour les sous-traitants mais également pour les visiteurs.

L'organisation de la sûreté sur les sites ArcelorMittal France est adaptée afin de refléter cet engagement. Le management d'ArcelorMittal France et de chaque site définit un cadre de procédures et d'instructions opérationnelles et donne les moyens d'assurer la sûreté des sites ArcelorMittal France.

➤ Nos engagements

▪ Respect de la législation

La politique Sûreté, les procédures et les instructions, l'exercice des missions de nos agents de sûreté, les moyens techniques mis en œuvre pour assurer les missions ad hoc sont mis en œuvre conformément à la réglementation applicable et dans le respect des Droits de l'Homme.

▪ Amélioration continue

Pour maintenir un niveau élevé de sûreté au sein de nos installations, une organisation adaptée est mise en place sur chaque site, permettant notamment d'analyser les indicateurs clés, les retours d'audits et de définir les plans d'amélioration. Chaque site dispose de l'appui des experts d'ArcelorMittal France. Les agents dédiés à la sûreté sur les sites contribuent activement et efficacement aux actions d'amélioration par leur expertise et leur professionnalisme.

▪ Prévention

La prévention est le socle d'un système efficace. Les sites réalisent et mettent à jour une analyse des menaces et des risques sûreté qui tient compte des spécificités locales, des analyses de risques et des études de dangers liés aux risques technologiques, aux process et produits présents sur les sites, ainsi qu'à l'environnement. L'organisation, les moyens, la formation même du personnel sont adaptés de manière à répondre aux risques identifiés. Les relations avec les instances internes ou externes sont construites de manière à partager efficacement sur les risques, notamment ceux liés à l'incendie.

Dans le cadre de la gestion des incidents / accidents, des plans d'intervention sont élaborés et testés régulièrement.

▪ Transparence

La sûreté, comme la sécurité, ne peut être efficace que si elle est respectée par tous. Aussi, tous les incidents, y compris le non-respect du règlement intérieur ou les manquements aux règles, doivent être signalés et enregistrés. Des mesures correctives doivent être prises et suivies afin d'améliorer le niveau de protection global. Les manquements pourront faire l'objet de suites administratives par le Management.

